

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023 à 19 H

PROCES VERBAL

Aurélié Grosso et Emilie Lafond arrivent pendant les informations du Maire, préalables à l'ordre du jour.

Monsieur POSTIAUX souhaite ne pas avoir les éléments papier lorsque les conseils pour l'avenir sont volumineux.

Secrétaire de séance : Aurélié GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélié GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danièle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Amor BOUKHECHAM	à	Isabelle RICARD
Paul GAILLARD	à	Marie-Line MICHELOTTI
Michèle BOURGUE	à	Danièle CARELLO
Marie-France FANTAUZZO	à	Frédéric VANDENBOSSCHE
Pascal BREBION	à	Didier JEAN
Michel ROUSSIER	à	Jean-Marie LEBRE
Nathalie JEAN	à	Aurélié GROSSO
Bruno SBLANDANO	à	Jean-Pierre SERRUS
Patrick URAS	à	Gérard COUSTABEAU

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Approbation du procès-verbal Conseil Municipal du 13 MARS 2023

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 22/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXTENSION DU CIMETIERE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS – LOT1 « REPRISE DES CONCESSIONS » – SIGNATURE DU MARCHÉ

Vu la nécessité de procéder à la reprise des concessions au sein du cimetière communal. La commune de la Roque d'Anthéron, sollicite l'assistance d'un maître d'ouvrage afin de procéder à l'ensemble des phases obligatoires.

APPROUVE l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reprise des concessions, à la société INFRA CONSULTING SAS représentée par Monsieur ESGLEAS Frédéric, en qualité de président dont le siège est situé 19 avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE.

DIT que la commune règlera la somme de 35 525 € HT soit un montant TTC de 42 630 €.

N° 23/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION, L'EXTENSION DU CIMETIERE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS – LOT2 « Construction et extension du cimetière » – SIGNATURE DU MARCHÉ

Considérant que la commune de la Roque d'Anthéron a pour projet l'extension dudit cimetière. Pour cela, la commune souhaite se faire assister par un maître d'ouvrage.

APPROUVE l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau cimetière, l'extension du cimetière actuel, à la société INFRA CONSULTING SAS représentée par Monsieur ESGLEAS Frédéric, en qualité de président dont le siège est situé 19 avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE.

DIT que la commune règlera la somme de 28 550 € HT soit un montant TTC de 34 260 €.

Le Maire indique que le cimetière de LA ROQUE D'ANTHERON, association d'un ancien cimetière et d'un plus récent voit poindre une limite en termes d'occupation. Il faut donc envisager une extension son extension.

Monsieur POSTIAUX demande ce qu'il en est des difficultés d'infiltration du cimetière.

Le Maire indique qu'un certain nombre d'expertises ont été faites. Au moment où l'on se parle, on constate qu'il n'y a plus de désordres.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Maire donne diverses informations

OT : L'office de tourisme réintègre ses locaux pour le dimanche 16 avril à l'occasion de la **manifestation « Vélo-Matin »**, une rando-vélo en Durance organisée par l'office de tourisme. Café et croissant vous seront servis au départ et un verre de l'amitié vous récompensera à l'arrivée. La station Bees assure la location de vélos électrique, sur réservation auprès de l'office de tourisme.

La 2^e Marche populaire gourmande se prépare pour le dimanche 14 mai. Elle est également organisée par l'office de tourisme. Un atelier marche nordique sera proposé au départ. L'association La Place s'associe à l'office de tourisme pour proposer une découverte gourmande des produits locaux sur les stands de ravitaillement et à l'occasion du repas, avec une formule déjeuner.

Cet été des visites guidées du village seront proposées une fois par semaine avec la société de guides Secrets d'Ici

ENFANCE : Dématérialisation des inscriptions aux services municipaux (cantine, périscolaire matin et soir, accueil mercredis): les agents du service régie-inscriptions vont être formés en avril pour permettre aux familles de saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne dans une démarche simplifiée. La campagne devrait démarrer avant fin mai.

Bilan de la Semaine de la Petite Enfance est très satisfaisant tant en terme de participation, qu'en terme de qualité des animations et des événements.

Nettoyons le Sud : ce Samedi 15 Avril 2023, nous rejoignons le mouvement :

NETTOYONS LE SUD

avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, de la DGA de la Métropole AMP et des Services Techniques de la commune.

Cette déambulation citoyenne de collecte des déchets partira cette fois du Site des Iscles à 10H pour rayonner sur les abords naturels de la commune.

Nous nous retrouverons à 12H sur ce même lieu pour mettre en commun notre « cueillette » et échanger sur un temps convivial

Prochain La Roque Info distribution après le 30 Avril.

Nouveau la Roque Pratique distribution à la même date

La Roque Info de mi-mandat en cours, distribution début Juin

Prochaines Manifestations :

AVRIL

- du 9 avril au 10 mai Expo Makyo à Silvacane
- samedi 8 avril Récital de piano et violon au profit des sinistrés de Turquie et Syrie
- samedi 8 avril Conférence de Pierre Makyo
- samedi 15 avril – Domaine des Iscles - Collecte des déchets – Nettoyons le Sud
- Balade à vélo avec l'OT le dimanche 16 avril
- Spectacle de Tex – samedi 22 avril
- De ferme en ferme Samedi 28 & dimanche 29 avril

MAI

- Printemps gourmand Lundi 1 er mai
- Festival Jeunes et l'air de rien 6 & 7 mai
- Vide grenier – Dimanche 7 mai
- Cirque contemporain à l'abbaye Samedi 13 mai
- Marche populaire et gourmande Dimanche 14 mai
- Boucle Rocassière - Course pédestre Dimanche 21 mai
- Concert Provence Verdon Vendredi 26 mai
- La fête des voisins – vendredi 2 juin

Madame RICARD ajoute qu'au mois de mars la médiathèque a enregistré plus de 3000 visiteurs.

Monsieur POSTIAUX dit avoir apprécié le samedi du printemps des poètes.

Après les informations de Monsieur le Maire, Madame Isabelle RICARD indique que la Médiathèque a enregistré plus de 3 000 visiteurs. Monsieur POSTIAUX indique que le samedi du printemps des poètes a été apprécié.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Mars 2023 :

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Vote unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire en préambule rappelle des éléments de contexte. La Commune préfère dès que possible voter de manière séparée voter les comptes administratifs en fin d'exercice et les budgets en début d'exercice et voter les budgets supplémentaires en avril.

1. Apurement du compte 1069 – Budget principal – passage à la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2024

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE D'APPURER le compte 1069 sur l'exercice 2023 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069, pour un montant de 29 693,87 €.

2. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de LA ROQUE D'ANTHERON au titre de l'année 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2023. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget 2023 de la Commune et au compte 7474 en recettes au budget 2023 du C.C.A.S.

3. Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations :

Le Maire rappelle la méthode : le Conseil Municipal vote d'abord les comptes du Trésorier payeur : les comptes de gestion. Nous actons que les comptes sont concordants.

Ensuite, nous votons les Comptes Administratifs puis les Budgets Primitifs.

Monsieur POSTIAUX demande ce qu'il en est du filet de sécurité mis en place par l'Etat.

Monsieur le Maire indique que la première partie est dans le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022. Pour l'heure, pas d'information que la réfaction serait faite. Deux hypothèses : soit nous le conservons et il restera au Budget Primitif 2023, ce qui est l'hypothèse retenue pour l'instant, soit l'Etat opère une réfaction et nous prendrons une décision modificative en Conseil Municipal. Si besoin nous avons largement de quoi restituer les 80.000 € déjà perçus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), DECLARE que le Compte de Gestion du Budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2022, par le comptable public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire sort de la salle lors du vote.

Madame Isabelle RICARD est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
26	0	5 (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

ARRETE le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Commune, comme suit (le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2022	6 463 369,76 €	6 922 241,80 €	458 872,04 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	831 767,37 €	831 767,37 €
	Résultat cumulé à affecter	6 463 369,76 €	7 754 009,17 €	1 290 639,41 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	3 204 991,80 €	1 949 169,65 €	-1 255 822,15 €
	Résultats antérieurs reportés	536 279,05 €	0,00 €	-536 279,05 €
	Résultat cumulé à affecter	3 741 270,85 €	1 949 169,65 €	-1 792 101,20 €

Soit un excédent de clôture		10 204 640,61 €	9 703 178,82 €	-501 461,79 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES DES RAR 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023	881 956,51 €	3 486 245,00 €	2 604 288,49 €
Total des restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023		881 956,51 €	3 486 245,00 €	2 604 288,49 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	6 463 369,76 €	7 754 009,17 €	1 290 639,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	4 623 227,36 €	5 435 414,65 €	812 187, 29 €

Le Maire revient dans la salle.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire évoque la situation financière. D'abord, on a une situation qui est saine. Tant la Trésorerie que la Direction Régionale des finances sont à nos côtés. Les chiffres laissent apparaître une situation cadrée et saine. Nous finissons l'exercice avec plus de 458 000 € d'épargne brute, et un report de plus de 800 000 € d'excédents des exercices antérieurs. La commune dispose ainsi de réserves pour autofinancer 2 mois de dépenses de fonctionnement, ce qui est un bon indicateur.

La situation est correcte parce qu'elle permet d'avancer, notamment pour financer les investissements.

La crise sanitaire affectera le mandat. D'abord, nous n'avons pu abonder les marges de manœuvre de l'épargne brute pendant deux ans. Même pire, nous avons un peu consommé le pécule constitué en 2020, première année de COVID.

On aura le temps pendant l'exercice 2023 de prendre des décisions modificatives pour le cas échéant utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement pour venir abonder l'investissement. Pour l'heure, nous sommes prudents, notamment au cas où le filet de sécurité énergie ne serait pas entériné.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués. AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 1 290 639, 41 - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : - 1 792 101, 20 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses.

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 de la Commune

6. Budget principal de la commune – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire indique que le budget 2023 est équilibré et prudent, sur l'investissement notamment. En revanche, la stratégie en fonctionnement est une stratégie de relance, basée sur la solidité des résultats et en maintenant les subventions aux associations, les manifestations dans le village de vacances.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2023 de la Commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 156 460, 41 €	8 156 460, 41 €
Investissement	5 416 871, 91 €	5 416 871, 91 €
TOTAL	13 573 332, 32 €	13 573 332, 32 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

7. Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), DECLARE que le Compte de Gestion du Budget annexe du Village de de Vacances de la Baume, dressé pour l'exercice 2022, par le comptable public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Madame Isabelle RICARD, Première Adjointe est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
21	0	5 (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

ARRETE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du Village de Vacances de La Baume, comme suit (le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2022	341 399,29 €	310 247,19 €	-31 152,10 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	121 574,18 €	121 574,18 €
	Résultat cumulé à affecter	341 399,29 €	431 821,37 €	90 422,08 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	17 620,58 €	6 013,32 €	-11 607,26 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	22 654,79 €	22 654,79 €
	Résultat cumulé à affecter	17 620,58 €	28 668,11 €	11 047,53 €
Soit un excédent de clôture		359 019,87 €	460 489,48 €	101 469,61 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES DES RAR 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023	486,10 €	0,00 €	-486,10 €
Total des restes à réaliser 2022 et à reporter en 2023		486,10 €	0,00 €	-486,10 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	341 399,29 €	431 821,37 €	90 422,08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	18 106,68 €	28 668,11 €	10 561,43 €

9. Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe du Village de Vacances de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Maire fait une remarque ; ces budgets (annexes) sont très connectés au budget principal. La situation est donc claire et correcte pour l'ensemble des budgets en ce compris les budgets annexes.

La situation est à l'équilibre et l'on recommence à avoir des marges de manœuvres pour le village de vacances.

M. POSTIAUX : c'est dommage que puissent être remis en cause les 160.000€. du filet de sécurité énergie (pour moitié en 2022 et pour moitié en 2023)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués.

AFFECTE LES RESULTATS :

En section de fonctionnement : + 90 422, 08 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : + 11 047, 53 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 du Village Vacances de La Baume

10. Budget annexe du Village de Vacances de la Baume – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des budgets annexes sont connectés avec le budget principal. C'est une obligation administrative, mais ces budgets sont liés. Lorsque l'on dit que la situation est correcte est claire pour avancer, cela vaut aussi pour le Village de Vacances de la Baume.

On a bien fait d'aider le Village de Vacances de la Baume lorsque pendant la COVID cela n'allait pas bien car l'on voit qu'en commençant à rénover, l'activité va mieux et l'on a une très importante demande. Au sortir de la COVID, avec la problématique pouvoir d'achat, un équipement à prix bas, avec un standing correct est attractif. On a là aussi une situation rassurante.

La tendance d'occupation est à la hausse. Mais l'investissement est en grande partie pris par le budget communal, ce dernier appartenant à la Commune.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a plus

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2023 du Village de Vacances de la Baume, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 du Village de Vacances de la Baume, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	368 372, 08 €	368 372, 08 €
Investissement	17 377, 13 €	17 377, 13 €
TOTAL	385 749, 21 €	385 749, 21 €

PRECISE que le Budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

11. Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M.GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2022, par le comptable public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Madame Isabelle RICARD, Première Adjointe est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
21	0	5 (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

ARRÊTE le Compte Administratif 2022 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, comme suit (le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2022	350 780,18 €	438 487,04 €	87 706,86 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	266 430,90 €	266 430,90 €
	Résultat cumulé à affecter	350 780,18 €	704 917,94 €	354 137,76 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	16 087,68 €	12 343,40 €	-3 744,28 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	813 152,78 €	813 152,78 €
	Résultat cumulé à affecter	16 087,68 €	825 496,18 €	809 408,50 €
Soit un excédent de clôture		366 867,86 €	1 530 414,12 €	1 163 546,26 €

13. Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire indique que la situation de l'abbaye est saine. Nous avons des marges de fonctionnement pour débiter l'année, y compris pour verser des excédents au budget de la Commune.

On reste prudent sur l'affluence, cela étant compliqué sur tous les budgets.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Maire ajoute que nous n'avons pas encore retrouvé le taux d'affluence d'avant COVID sur l'Abbaye.

Nous avons toutefois un bon exercice car nous avons eu des recettes complémentaires (tournage d'un film notamment).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués,

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 354 137,76 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : + 770 360,50 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 de l'Abbaye de Silvacane

14. Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2023 de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2023 de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	705 938, 76 €	705 938, 76 €
Investissement	783 234,61 €	783 234,61 €
TOTAL	1 489 173, 37 €	1 489 173, 37 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

15. Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : ML MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE le Compte de Gestion du Budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane, dressé pour l'exercice 2022, par le comptable public, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

16. Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Madame Isabelle RICARD, Première Adjointe est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
21	0	5 (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

ARRÊTE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane, comme suit (le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2022	163 016,97 €	125 764,76 €	-37 252,21 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	36 747,76 €	36 747,76 €
	Résultat cumulé à affecter	163 016,97 €	162 512,52 €	-504,45 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	62 449,09 €	54 262,78 €	-8 186,31 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	90 707,90 €	90 707,90 €
	Résultat cumulé à affecter	62 449,09 €	144 970,68 €	82 521,59 €
Soit un excédent de clôture		225 466,06 €	307 483,20 €	82 017,14 €

17. Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués.

AFFECTE les résultats :

En section de fonctionnement : 504,45 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en dépenses

En section d'investissement : + 82 521,59 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPEND ces résultats au budget primitif 2023 du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane

18. Budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane – adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2023 du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement. ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023 du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	200 000, 00 €	200 000, 00 €
Investissement	157 521, 59 €	157 521, 59 €
TOTAL	357 521, 59 €	357 521, 59 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2023 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

19. Vote des taux d'imposition communaux de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire indique que l'augmentation des taux d'imposition a été prévue depuis deux exercices. Avec cette dernière augmentation, nous serons 3,5 points en dessous de la moyenne départementale. Cette augmentation est importante, car elle s'inscrit dans le sens d'aller chercher un maximum d'aides chez nos partenaires, mais en assumant en responsabilité notre propre part. La pire des choses serait de faire appel à l'emprunt. Nous avons remboursé l'emprunt depuis 2014. Ce n'est pas pour recréer de la dette.

Monsieur POSTIAUX s'interroge sur la subtilité d'augmenter la taxe d'habitation pour si peu. Quid de la vente du patrimoine, comme certaines communes le font ? pourquoi ne pas gérer une partie en parc locatif ?

Monsieur le Maire répond : sur la taxe d'habitation il n'y a plus que les locaux secondaires et certains locaux inoccupés. L'on trouve logique que tout le monde participe. Mais il comprend la réflexion de Monsieur POSTIAUX. On est tous azimut sur la recherche de dépenses. Quand la majorité est arrivée, certaines redevances d'occupation n'étaient pas collectées. On vend l'ancien musée car on en fera jamais un Etablissement Recevant du Public. La réflexion est identique pour l'ancienne école de musique. On aménage actuellement le village, il n'y a pas de raison évidente pour que la taxe foncière ne fasse pas contribuer, même de manière modeste, les propriétaires fonciers qui voient leur

bien prendre de la valeur. Ce débat est très important puisqu'il serait facile de dire que l'on augmente les impôts sans raison. Il remercie Monsieur POSTIAUX pour cet échange

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), DECIDE de ne pas augmenter le taux d'imposition pour ce qui concerne la taxe foncière sur le non bâti et de le reconduire à l'identique sur 2023, soit :

Taxe foncière sur le non bâti 2022 : 43.90%
Taxe foncière sur le non bâti 2023 : 43.90%

DECIDE de porter le taux d'imposition de la taxe foncière bâti à 40.48 %.

Taxe foncière sur le bâti 2022 : 39.48%
Taxe foncière sur le bâti 2023 : 40.48%

DECIDE de porter le taux d'imposition de la taxe d'habitation à 14.52 %.

Taxe d'habitation depuis 2019 : 14.18 %
Taxe d'habitation 2023 : 14.52 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

20. Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour la gestion des crues

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE ladite convention ainsi que le document d'organisation tels qu'ils sont présentés. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier, qu'il s'agisse de la gestion en crue ou de l'autorisation du système d'endiguement.

21. Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages et du foncier associé par la commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour assurer l'exploitation du système d'endiguement de LA ROQUE D'ANTHERON, CHARLEVAL et MALLEMORT en toutes circonstances

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE la mise à disposition au profit de la Métropole « Aix Marseille Provence » des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence

GEMAPI : biens immeubles affectés au système d'endiguement dont les parcelles cadastrées sont les suivantes :

N	Numéro parcelle	IDU	Superficie parcelle (m ²)	Surface des ouvrages dans la parcelle (m ²)	Propriétaire
1	0D0355	0840000D0355	2919	2848	Commune de la Roque d'Anthéron
2	0D1275	0840000D1275	171	170	Commune de la Roque d'Anthéron
3	0D1273	0840000D1273	136	135	Commune de la Roque d'Anthéron
4	0D1271	0840000D1271	178	176	Commune de la Roque d'Anthéron
5	0D1269	0840000D1269	267	265	Commune de la Roque d'Anthéron
6	0D1267	0840000D1267	243	242	Commune de la Roque d'Anthéron
7	0D1265	0840000D1265	230	229	Commune de la Roque d'Anthéron
8	0D1263	0840000D1263	516	514	Commune de la Roque d'Anthéron
9	0D1261	0840000D1261	139	137	Commune de la Roque d'Anthéron
10	0D1281	0840000D1281	512	402	Commune de la Roque d'Anthéron
11	0D1283	0840000D1283	573	479	Commune de la Roque d'Anthéron
12	0D1285	0840000D1285	284	236	Commune de la Roque d'Anthéron
13	0D1293	0840000D1293	166	138	Commune de la Roque d'Anthéron
14	0D1297	0840000D1297	135	113	Commune de la Roque d'Anthéron
15	0D1299	0840000D1299	37	31	Commune de la Roque d'Anthéron
16	0D1301	0840000D1301	794	627	Commune de la Roque d'Anthéron
17	0D1279	0840000D1279	249	201	Commune de la Roque d'Anthéron
18	0D1277	0840000D1277	247	245	Commune de la Roque d'Anthéron
19	0D0481	0840000D0481	4170	3369	Commune de la Roque d'Anthéron
20	0D0489	0840000D0489	665	704	Commune de la Roque d'Anthéron
21	0D0490	0840000D0490	706	190	Commune de la Roque d'Anthéron
22	0D0495	0840000D0495	923	721	Commune de la Roque d'Anthéron
23	0D0499	0840000D0499	598	168	Commune de la Roque d'Anthéron
24	0D0500	0840000D0500	636	175	Commune de la Roque d'Anthéron
25	0D0501	0840000D0501	21444	3065	Commune de la Roque d'Anthéron
26	0D0603	0840000D0603	4375	88	Commune de la Roque d'Anthéron
27	0D0640	0840000D0640	140	71	Commune de la Roque d'Anthéron
28	0D0641	0840000D0641	163	62	Commune de la Roque d'Anthéron
29	0D1017	0840000D1017	210	244	Commune de la Roque d'Anthéron
30	0D1019	0840000D1019	125	134	Commune de la Roque d'Anthéron
31	0D1021	0840000D1021	72	76	Commune de la Roque d'Anthéron
32	0D1038	0840000D1038	1619	1570	Commune de la Roque d'Anthéron
33	0D1044	0840000D1044	476	329	Commune de la Roque d'Anthéron
34	0D1047	0840000D1047	346	254	Commune de la Roque d'Anthéron
35	0D1053	0840000D1053	318	240	Commune de la Roque d'Anthéron
36	0D1056	0840000D1056	663	500	Commune de la Roque d'Anthéron
37	0D1059	0840000D1059	1119	844	Commune de la Roque d'Anthéron
38	0D1062	0840000D1062	808	591	Commune de la Roque d'Anthéron
39	0D1068	0840000D1068	534	226	Commune de la Roque d'Anthéron
40	0D1070	0840000D1070	669	267	Commune de la Roque d'Anthéron
41	0D1072	0840000D1072	1936	1666	Commune de la Roque d'Anthéron

N	Numéro parcelle	IDU	Superficie parcelle (m ²)	Surface des ouvrages dans la parcelle (m ²)	Propriétaire
42	0D1031	0840000D1031	32	22	Commune de la Roque d'Anthéron
43	0D1029	0840000D1029	18	17	Commune de la Roque d'Anthéron
44	0D1015	0840000D1015	34	40	Commune de la Roque d'Anthéron
45	0D1013	0840000D1013	14	9	Commune de la Roque d'Anthéron
46	0D0482	0840000D0482	8103	1314	Commune de la Roque d'Anthéron
47	0D1065	0840000D1065	808	580	Commune de la Roque d'Anthéron
48	0D0491	0840000D0491	902	255	Commune de la Roque d'Anthéron
49	0D0642	0840000D0642	152	48	Commune de la Roque d'Anthéron
50	0D0497	0840000D0497	321	129	Commune de la Roque d'Anthéron
51	0D1011	0840000D1011	389	364	Commune de la Roque d'Anthéron
52	0D1023	0840000D1023	84	86	Commune de la Roque d'Anthéron
53	0D1025	0840000D1025	167	159	Commune de la Roque d'Anthéron
54	0D1027	0840000D1027	79	75	Commune de la Roque d'Anthéron
55	0D1033	0840000D1033	3343	2478	Commune de la Roque d'Anthéron
56	0D1035	0840000D1035	876	732	Commune de la Roque d'Anthéron
57	0D1041	0840000D1041	1884	1564	Commune de la Roque d'Anthéron
58	0D1050	0840000D1050	300	215	Commune de la Roque d'Anthéron
59	0D1073	0840000D1073	16134	11	Commune de la Roque d'Anthéron
60	0D0496	0840000D0496	359	171	Commune de la Roque d'Anthéron
61	0D1287	0840000D1287	62	23	Commune de la Roque d'Anthéron
62	0D1289	0840000D1289	623	600	Commune de la Roque d'Anthéron
63	0D1291	0840000D1291	1403	1257	Commune de la Roque d'Anthéron
64	0D1303	0840000D1303	273	231	Commune de la Roque d'Anthéron
65	0D1078	0840000D1078	366	369	Commune de la Roque d'Anthéron
66	0D1080	0840000D1080	165	155	Commune de la Roque d'Anthéron
67	0D1082	0840000D1082	120	119	Commune de la Roque d'Anthéron
68	0D1088	0840000D1088	158	141	Commune de la Roque d'Anthéron
69	0D1092	0840000D1092	3169	3140	Commune de la Roque d'Anthéron
70	0D1094	0840000D1094	524	533	Commune de la Roque d'Anthéron
71	0D1074	0840000D1074	12	11	Commune de la Roque d'Anthéron
72	0D1084	0840000D1084	50	47	Commune de la Roque d'Anthéron
73	0D1100	0840000D1100	355	68	Commune de la Roque d'Anthéron
74	0D1102	0840000D1102	141	130	Commune de la Roque d'Anthéron
75	0D1076	0840000D1076	14	15	Commune de la Roque d'Anthéron
76	0D1086	0840000D1086	24	18	Commune de la Roque d'Anthéron
77	0D1098	0840000D1098	239	63	Commune de la Roque d'Anthéron
78	0D1096	0840000D1096	90	66	Commune de la Roque d'Anthéron
79	0D1090	0840000D1090	225	235	Commune de la Roque d'Anthéron
80	0D0991	0840000D0991	4023	3851	Commune de la Roque d'Anthéron
81	0D0984	0840000D0984	737	588	Commune de la Roque d'Anthéron
82	0D0596	0840000D0596	2850	2417	Commune de la Roque d'Anthéron
83	0D0628	0840000D0628	950	101	Commune de la Roque d'Anthéron
84	0D0912	0840000D0912	60274	3140	Commune de la Roque d'Anthéron
85	0D0918	0840000D0918	63228	3970	Commune de la Roque d'Anthéron

N	Numéro parcelle	IDU	Superficie parcelle (m ²)	Surface des ouvrages dans la parcelle (m ²)	Propriétaire
86	0D0927	0840000D0927	1124	94	Commune de la Roque d'Anthéron
87	0D0931	0840000D0931	16759	4097	Commune de la Roque d'Anthéron
88	0D0934	0840000D0934	27755	419	Commune de la Roque d'Anthéron
89	0D0941	0840000D0941	291	112	Commune de la Roque d'Anthéron
90	0D0600	0840000D0600	91360	14018	Commune de la Roque d'Anthéron
91	0D0932	0840000D0932	8647	757	Commune de la Roque d'Anthéron
92	0D0937	0840000D0937	705	249	Commune de la Roque d'Anthéron
93	0D0945	0840000D0945	906	77	Commune de la Roque d'Anthéron
94	0D0987	0840000D0987	123	79	Commune de la Roque d'Anthéron
95	0E1616	0840000E1616	1364	255	Commune de la Roque d'Anthéron
96	0E2086	0840000E2086	14	15	Commune de la Roque d'Anthéron
97	0E2088	0840000E2088	58	60	Commune de la Roque d'Anthéron
98	0E2090	0840000E2090	140	149	Commune de la Roque d'Anthéron
99	0E2092	0840000E2092	189	198	Commune de la Roque d'Anthéron
100	0E2096	0840000E2096	147	153	Commune de la Roque d'Anthéron
101	0E2100	0840000E2100	143	154	Commune de la Roque d'Anthéron
102	0E2102	0840000E2102	45	48	Commune de la Roque d'Anthéron
103	0E2104	0840000E2104	10	11	Commune de la Roque d'Anthéron
104	0E2106	0840000E2106	56	60	Commune de la Roque d'Anthéron
105	0E2108	0840000E2108	13	14	Commune de la Roque d'Anthéron
106	0E2110	0840000E2110	11	12	Commune de la Roque d'Anthéron
107	0E2112	0840000E2112	187	194	Commune de la Roque d'Anthéron
108	0E2114	0840000E2114	102	106	Commune de la Roque d'Anthéron
109	0E2116	0840000E2116	19	22	Commune de la Roque d'Anthéron
110	0E2118	0840000E2118	54	61	Commune de la Roque d'Anthéron
111	0E2120	0840000E2120	8	9	Commune de la Roque d'Anthéron
112	0E2122	0840000E2122	17	19	Commune de la Roque d'Anthéron
113	0E2124	0840000E2124	33	36	Commune de la Roque d'Anthéron
114	0E2126	0840000E2126	169	187	Commune de la Roque d'Anthéron
115	0E0907	0840000E0907	1392	263	Commune de la Roque d'Anthéron
116	0E0909	0840000E0909	415	423	Commune de la Roque d'Anthéron
117	0E0947	0840000E0947	8757	2508	Commune de la Roque d'Anthéron
118	0E0948	0840000E0948	2195	714	Commune de la Roque d'Anthéron
119	0E0952	0840000E0952	4015	286	Commune de la Roque d'Anthéron
120	0E0953	0840000E0953	12822	815	Commune de la Roque d'Anthéron
121	0A1942	0840000A1942	10936	1828	Commune de la Roque d'Anthéron
122	0E1621	0840000E1621	131	42	Commune de la Roque d'Anthéron
123	0E0946	0840000E0946	7263	2470	Commune de la Roque d'Anthéron
124	0E0906	0840000E0906	1241	1059	Commune de la Roque d'Anthéron
125	0E2152	0840000E2152	6140	1963	Commune de la Roque d'Anthéron
126	0E2128	0840000E2128	18	20	Commune de la Roque d'Anthéron
127	0E2132	0840000E2132	101	60	Commune de la Roque d'Anthéron
128	0E2134	0840000E2134	219	226	Commune de la Roque d'Anthéron
129	0E2148	0840000E2148	286	278	Commune de la Roque d'Anthéron

N	Numéro parcelle	IDU	Superficie parcelle (m ²)	Surface des ouvrages dans la parcelle (m ²)	Propriétaire
130	0E2136	0840000E2136	839	834	Commune de la Roque d'Anthéron
131	0E2138	0840000E2138	1342	1332	Commune de la Roque d'Anthéron
132	0E2142	0840000E2142	643	627	Commune de la Roque d'Anthéron
133	0E2146	0840000E2146	166	162	Commune de la Roque d'Anthéron
134	0E2150	0840000E2150	643	586	Commune de la Roque d'Anthéron
135	0A2080	0840000A2080	9877	35	Commune de la Roque d'Anthéron
136	AC0007	084000AC0007	9809	827	Commune de la Roque d'Anthéron

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

22. Approbation d'une convention de partenariat intercommunal pour la création d'un partenariat culturel : Durance, Rive Gauche

Rapporteur : Isabelle RICARD

Monsieur POSTIAUX demande pourquoi l'on va chercher à l'est et pourquoi pas un simple cercle ? Quelle est la logique de ce découpage géographique ?

Madame RICARD dit que les élus du Pays d'Aix se connaissent, depuis les territoires, cela a créé un manque.

Le Maire a parlé tout à l'heure du succès de la semaine de la petite enfance. Les mêmes communes que l'on trouve, à peu de choses, dans cette convention de partenariat. Malgré l'intercommunalité, c'est pertinent de retrouver, par cette culture du Val de Durance, des partenariats supra-communaux.

Le Maire ajoute qu'il existe une culture de « Val de Durance ». Nous avons toujours été connectés (cela le redevient avec la piste cyclable. Les cultures sont similaires de par la proximité avec la plaine de la Durance).

Monsieur POSTIAUX : qui pilote ce projet ?

Madame RICARD : la Mairie de Jouques est à l'initiative.

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention de partenariat Val de Durance. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

23. Subvention à la Crèche les Colibris pour l'exercice 2023 et approbation de la convention

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verser le solde de la subvention 2023 à l'association « Les Colibris » d'un montant de 58 781 euros. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs pour l'exercice 2023. DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget de la Commune exercice 2023, article 6574

24. Subvention à la Crèche les Zouzous pour l'exercice 2023 et approbation de la convention

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de verse le solde de la subvention 2023 à l'association « Les Colibris » d'un montant de 59 575 euros. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs pour l'exercice 2023. DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget de la Commune exercice 2023, article 6574

25. Désaffectation et déclassement de l'ancien musée sis Place Paul Cézanne – Parcelle cadastrée section AL N° 276

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité, CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AL n°276, d'une superficie de 270m². PRONONCE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AL n°276, d'une superficie. AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne pouvant se substituer à lui à signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé à 20 H 42

Le Maire remercie les services.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 7 Avril 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO